

Christophe Moreigne nous éclaire sur l'histoire des nomades dans la Creuse

Lu 19 fois



Nomade âgée du secteur de Chénérailles, d'une famille assignée à résidence dans un poulailler (Extrait de son carnet anthropométrique). - Christophe Moreigne/Archives départementales de la Creuse.

Alors que la question des nomades agite l'actualité estivale, Christophe Moreigne nous éclaire sur le sort qui leur était réservé dans la Creuse, entre 1940 et 1946.

Christophe Moreigne, auteur de l'étude *Les Nomades dans la Creuse, 1940-1946*, parue dans les Mémoires 2013 de la Société des sciences naturelles, historiques et archéologiques de la Creuse (SSNHAC), est aussi co-auteur, avec Guy Avizou et Pascal Plas, de l'ouvrage paru fin 2012, *La Creuse pendant la Seconde Guerre mondiale*. Il s'est livré à de patientes recherches aux Archives de la Creuse, sur ces années marquées par des zones d'ombre.

Pourquoi avoir réalisé cette recherche ? J'avais été marqué par la polémique de l'été 2010 : une mise en cause jamais vue des Roms et des « gens du voyage ». Or, les Roms ne sont pas des nomades avec caravanes, ils sont sédentarisés en Roumanie depuis longtemps. Les « gens du voyage » sont citoyens français, les Roms sont citoyens européens, comme dit Louis de Gouyon Matignon. Ils sont très peu nombreux en France, mais leur présence a été surmédiatisée, utilisée. La réalité est à l'inverse de la perception.

Vous avez étudié les gens du voyage avec un recul de près de 80 ans. Comment ? J'ai exhumé des archives dix gros dossiers, jamais consultés. Le sujet intéresse peu. Après, il faut réunir

les pièces d'un grand puzzle, analyser en détail. J'ai complété par la presse locale afin de noter ce qui se rapporte au sujet, les comptes rendus des séances des tribunaux par exemple.

Les nomades étaient-ils souvent traduits en justice ? Oui, mais pas pour les raisons auxquelles on pense. C'est à cette époque qu'est né le cliché tenace du nomade abonné à la prison. Dès avril 1940, les nomades se trouvant en Creuse sont, sur ordre de l'État, mis de force dans un camp près d'Aubusson, sous la surveillance des gendarmes. Ensuite, ceux qui ne sont pas envoyés par l'administration dans les camps du Roussillon sont dispersés dans la Creuse, en résidence forcée. Leur vie devient vite impossible. Ils n'ont plus de ressources, ne pouvant plus écouler leurs produits de vannerie. Ils passent au tribunal et en prison dès qu'ils franchissent sans autorisation la limite communale assignée. Idem en cas de défaut de carnet anthropométrique.

Ce carnet est-il propre aux personnes classées par l'administration comme nomades ? C'est leur seule pièce d'identité. Imposé dès 13 ans, il contient une photo de face et de profil, et les mensurations à l'image de ce qu'on fait pour les bestiaux. Dès que le nomade s'arrêtait dans une commune, il devait faire viser son carnet par les autorités à l'arrivée et au départ. C'est une contrainte écrasante. Ce carnet est resté en vigueur jusqu'en 1969. De 1940 à 1946, les nomades doivent présenter le carnet à la gendarmerie une fois, voire deux fois, par mois.

Pourquoi votre étude s'arrête-t-elle en 1946 ? Parce que les nomades subissent l'assignation à résidence et l'internement jusqu'à l'été 1946. Il a fallu attendre qu'une loi suspende la législation sur l'état de guerre ! Pour les familles nomades, pour ces citoyens français dont beaucoup se sont illustrés au combat en 1940 contre l'ennemi (et dans la Résistance), cela a représenté 76 mois de grande précarité, de relégation. Ils n'ont bénéficié d'aucun secours, se sont trouvés libres en juillet 1946 avec des roulottes inutilisables, sans chevaux. Nus et très éprouvés.

La sédentarisation forcée durant six ans a-t-elle suscité des rejets ? Ils ont été peu acceptés par les maires sous le régime de Vichy, réticents à leur installation, pensant que la population serait hostile. D'où des demandes d'internement en camp de « concentration » sur des motifs futiles. La population était plus ouverte. L'exemple des Fourmann, à Fourneaux, est significatif : Christian, un des fils (blond, yeux bleus, 1 m 80) a été une vedette du foot creusois, et sa famille a été respectée. Aujourd'hui les préjugés négatifs s'entourent de précautions, ou de ruse. Personne n'est dupe, et les « sourires entendus » marquent l'effacement du vouloir vivre ensemble, des vertus civiques.

Robert Guinot

robert.guinot@centrefrance.com